



## Patron qui revient sur mon salaire !

Par **sindel**, le **09/02/2009** à **19:21**

Bonjour,

J'ai été embauchée en tant que téléprospectrice à temps partiel au SMIC en 2008 dans une petite PME spécialisée en matériel informatique. Peu avant la fin de l'année, suite au fait que plusieurs tâches plus importantes ont été ajoutées à mon travail (formation des nouveaux téléprospecteurs, mise à jour de site web, etc), j'ai demandé à ce que ma situation soit revalorisée et ainsi obtenu auprès de mon responsable commercial une augmentation en passant à un salaire de 9,90 euros bruts de l'heure (un avenant au contrat devait être fait, mais je ne l'ai jamais reçu), toujours à temps partiel. Puis ma supérieure, assistante commerciale chef de plateau, a démissionné et c'est tout naturellement que sa place m'a été proposée (temps plein). J'ai négocié avec mon responsable commercial d'obtenir le même salaire qu'elle, à savoir 12,50 euros bruts de l'heure + des primes sur CA. Je n'ai jamais eu de nouveau contrat pour cette nouvelle situation mais ait ainsi quasiment travaillé à temps plein à ce poste pour les mois de décembre et janvier. Mon patron ayant été mécontent que la négociation de salaire ait eu lieu avec le responsable commercial (qui pourtant a toujours été l'interlocuteur désigné pour négocier avec les téléprospecteurs), celui-ci a trouvé que j'étais trop payée et revient maintenant sur mon salaire en m'annonçant qu'il est à nouveau à 9,90 euros de l'heure, avec un effet rétroactif sur les mois de décembre et janvier !! Evidemment, si cela m'avait été proposé tel quel (= travailler beaucoup plus, avec beaucoup de responsabilités et de stress, pour pas un euro de plus !), je n'aurai jamais accepté car ce salaire est beaucoup trop bas pour le poste proposé. Aujourd'hui, je me retrouve avec un minuscule chèque pour le mois de janvier pour rattraper 'tout ce qu'il m'a payé en trop' en décembre. Je n'en reviens pas ! Quels sont mes recours ?

Par **julius**, le **09/02/2009** à **22:47**

Bonsoir,

Avez vous une preuve de la négociation avec votre responsable ?  
Votre changement de poste a t il été précédé ou suivi d'un avenant ?

Par **sindel**, le **26/02/2009** à **23:43**

Je n'ai pas spécialement de preuve de la négociation, puisqu'elle s'est passée en tete à tete sans aucun écrit au bout. Quant à l'avenant, je l'attends toujours..